

Procès-verbal d'une assemblée extraordinaire dûment convoquée selon la Loi, chaque membre du Conseil confirmant avoir reçu sa convocation. L'assemblée spéciale est tenue le lundi le 19 avril 2021, à 16 h, par téléconférence.

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance spéciale ce 19 avril 2021.

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

#### **Présences :**

M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Gilles Gosselin,  
M. Jonatan Roux M. Laurent Garneau.

Absent : M. Claude Caron

L'avis de convocation a été transmis le 16 avril 2021 à chacun des élus lesquels ont tous confirmé l'avoir reçu.

Monsieur André Henri, maire préside ladite assemblée. Mme Thérèse Lemay, directrice générale est aussi présente.

La directrice générale avise les membres du conseil qu'aucun item ne peut être ajouté à l'ordre du jour puisqu'il y a absence d'un (1) membre du conseil.

1. Mot bienvenue (Vérification du quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du projet de règlement de zonage numéro 301
4. Adoption du projet de règlement de lotissement numéro 302
5. Adoption du projet de règlement de construction numéro 303
6. Suivi de la poursuite judiciaire déposé par M. Jacques Parenteau
7. Période de questions

Proposé par Michel Prince  
Appuyé par Gilles Gosselin

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**2021-04-075      ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 301**

**Résolution adoptant le projet de règlement amendant l'actuel règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation**

SUR PROPOSITION DE Michel Prince conseiller, appuyé par Christine Marchand conseiller(ère).

IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le projet de règlement de zonage n° 301.

Le présent projet de règlement n° 301 a pour objet de modifier l'actuel règlement de zonage afin :

- d'ajouter des dispositions afin de protéger le couvert forestier en bordure d'un lac;
- d'ajouter des dispositions pour la coupe d'arbres commerciale en bordure d'un lac dans la zone V-3;
- de mettre à jour les dispositions concernant les droits acquis;
- de clarifier une disposition concernant les lots partiellement desservis;
- de procéder à des ajustements techniques favorisant l'application du règlement;
- d'ajouter et de mettre à jour certaines définitions;
- d'abroger la hauteur minimale d'une porte de garage;
- d'autoriser l'usage « Habitation unifamiliale chalet (h5) » et l'usage « Domaine familiale » dans la zone F17;
- de clarifier les dispositions sur les installations septiques dans la rive d'un lac.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une consultation écrite sera tenue du 22 avril au 15 mai 2021 (15 jours). Lors de cette consultation, un avis public expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et permettra des commentaires de personnes et organismes qui désirent s'exprimer par écrit.

**2021-04-076      ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 302**

**Résolution adoptant le projet de règlement amendant l'actuel règlement de lotissement et fixant la date de l'assemblée de consultation**

SUR PROPOSITION DE Gilles Gosselin conseiller, appuyé par Michel Prince, conseiller,

IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le projet de règlement de lotissement n° 302.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier l'actuel règlement de lotissement afin :

- D'ajuster certains éléments terminologiques dans le règlement;
- De mettre à jour les dispositions concernant les droits acquis;
- D'effectuer des ajustements techniques afin de favoriser l'application des normes du règlement de lotissement.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une consultation écrite sera tenue du 21 avril au 12 mai 2021 (15 jours). Lors de cette consultation, un avis public expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et permettra des commentaires de personnes et organismes qui désirent s'exprimer par écrit.

2021-04-077

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION  
NUMÉRO 303**

**Résolution adoptant le projet de règlement amendant l'actuel règlement de construction et fixant la date de l'assemblée de consultation**

SUR PROPOSITION DE Christine Marchand conseillère, appuyée par Gilles Gosselin, conseiller.

IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le projet du règlement de construction n° 303.

Le projet de règlement n° 303 a pour objet de modifier l'actuel règlement de construction afin :

- D'ajuster certains éléments terminologiques dans le règlement;
- De mettre à jour certaines dispositions concernant les accès au terrain;
- D'ajouter des normes sur la signalisation et la propreté de la rue lors de travaux;
- De demander une attestation par un ingénieur lors d'une construction avec des pieux;
- D'effectuer certains ajustements techniques.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une consultation écrite sera tenue du 21 avril au 12 mai 2021 (15 jours). Lors de cette consultation, un avis public expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et permettra des commentaires de personnes et organismes qui désirent s'exprimer par écrit.

**Ajournement de la séance à 16h20 proposé par M. Laurent Garneau, conseiller.**

**Réouverture de la séance à 16h26 proposé par M. Michel Prince, conseiller.**

2021-04-078 **SUIVI DE LA POURSUITE JUDICIAIRE DÉPOSÉE PAR M. JACQUES PARENTEAU INCLUANT LES PROCÉDURES À SUIVRE**

**Considérant que** Monsieur Jacques Parenteau a déposé contre la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens, une poursuite judiciaire.

**Considérant que** Monsieur Jacques Parenteau demande l'annulation de la résolution 2021-01-018 adoptée unanimement le 11 janvier 2021 lors d'une assemblée du conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens;

**Considérant que** la municipalité doit répondre dans les 15 jours de la réception de cette poursuite judiciaire;

**Considérant que** le mandat de représentation est confié au bureau de Tremblay Bois Mignault Lemay de Québec puisque cette Étude Légale a été nommée aviseur légal de la Municipalité pour l'année 2021;

**En conséquence** il est proposé par M. Laurent Garneau conseiller, appuyé par M. Michel Prince conseiller et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que les services du bureau d'avocat Tremblay Bois Mignault Lemay soit retenu pour défendre les intérêts de la Municipalité dans ce dossier.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par Michel Prince à 16h28

La signature du maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

**SIGNATURE :** \_\_\_\_\_, **maire**

**SIGNATURE :** \_\_\_\_\_, **Directrice générale**